



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, Mme MORIN

Absents excusés avec pouvoir : M. DÉMOULINS (pouvoir à M. AUGER)
M. CAPRON (pouvoir à Mme DIOLOGENT)
Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)
M. LARDANS (pouvoir à Mme MORIN)

Absent excusé sans pouvoir : M. HOULLET

Mme BEAUPERE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 18 février 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, une question est ajoutée à l'ordre du jour de la réunion.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements du Président du Club des Jeunes de Luneray pour la subvention annuelle, et d'un couple de luneraysiens pour le colis de Noël.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-une subvention de 560 € est allouée au Club des Personnes Agées de Luneray pour 2021.

-les loyers perçus par la commune au titre des baux des commerces fermés pendant le 3^{ème} confinement sont suspendus du 20 mars au 2 mai 2021.

-une convention sera passée avec l'association Les Papillons pour la mise en place de boîtes aux lettres dans certains bâtiments communaux, destinées à recueillir des lettres ou des dessins d'enfants victimes de maltraitances

-un accord est donné pour 2 contrats de maintenance : le 1^{er} avec la société DPI Informatique (1 199 € / an) pour le matériel informatique et robotique des écoles acheté dans le cadre du Projet Label Ecoles Numériques 2020, le 2nd avec l'entreprise OTIS (1 740 € / an) pour l'ascenseur du nouveau club house de foot.

-M. le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion au Programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui va permettre à la commune, ainsi qu'aux communes de Val-de-Scie, Tôtes et Bacqueville-en-Caux, sous l'égide de la communauté de communes, de bénéficier de financements pour leurs projets de revitalisation.

-l'offre de la société DUCASTEL (Luneray) est retenue pour l'achat de matériel d'entretien des espaces verts, pour un coût total HT de 27 278 €.



-dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur le côté de La Poste afin de faciliter l'accès au parking « dit des tennis ». Montant de l'opération : 50 000 € hors frais de notaire.

-le coût des travaux d'aménagement de la Rue du Clos des Dix Acres a été estimé à 123 532 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 43 173 € une fois les subventions perçues et le financement de la Communauté de Communes Terroir de Caux déduit.

-le conseil municipal décide de réaliser en 2021 l'effacement des réseaux et la pose de nouveaux mâts d'éclairage public dans la rue du Dr Varin (partie comprise entre la RPA et la rue de la république) et dans la rue Courbe (partie comprise entre la rue du Marquis de Radiolles et la rue des Siamoisiers). Coût de l'opération pour la commune (après aide du SDE76 et récupération de TVA) : 110 700 €.

-le compte administratif, voté sous la présidence de M. Marc LEFEBVRE, doyen d'âge de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

-le compte de gestion, établi par M. le Receveur Municipal, aux résultats identiques à celui du compte administratif, est également approuvé, et les résultats sont affectés.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement de + 2 502 636,63 €
- en section d'investissement718 197,12 €

-le projet de budget communal 2021 est présenté et adopté à l'unanimité (3 abstentions). Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à 4 279 000 € et en section d'investissement à 4 366 000 €.

Section de Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général (fournitures diverses, entretien de voirie, de bâtiments, dépenses d'énergie).....	620 540 €
Charges de personnel (administratif, technique, écoles...)	733 840 €
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations...)	128 350 €
Charges financières (intérêts des emprunts).....	16 500 €
Charges exceptionnelles, opérations budgétaires, dépenses imprévues.....	196 170 €
Virement à la section d'investissement afin de couvrir le remboursement de la dette (capital) et d'autofinancer certains gros travaux	2 583 600 €

Total de 4 279 000 €



Recettes

Produits de gestion courante (concessions cimetières, cantine, bibliothèque ...)	83 003 €
Impôts et taxes	1 042 099 €
Dotations et subventions	550 997 €
Autres produits de gestion courante (loyers, redevances...)	87 730 €
Produits exceptionnels et opérations budgétaires	12 535 €
Report de l'excédent	2 502 636 €

Total de 4 279 000 €

Section d'Investissement

Dépenses

Travaux de voirie (paiement à la CCTC des travaux réalisés en 2019 et 2020 : Rue des Violettes, Rue du Château, Rue du Chêne à Riolo, Rue de la Guillotine + réfection trottoirs Rue des Alliés, rue du Marquis de Radiolles et Rue des Trois Portes)	128 000 €
Travaux de renforcement et d'effacement électrique et d'éclairage public (Rue du Dr Varin, Rue du Gl de Gaulle, Rue du Marquis de Radiolles, Rue du Four, Rue des Siamoisiers, Rue Courbe)	361 680 €
Construction de 6 vestiaires de foot et d'un club house au stade Rue des Ecuyers (solde des travaux), destruction des anciens locaux et aménagement VRD	531 320 €
Réaménagement du centre bourg (frais d'études et acquisition de terrain)	117 200 €
Etudes pour projets futurs (construction d'une salle multiactivités, travaux de voirie)	120 600 €
Construction d'un city-stade	83 000 €
Travaux et acquisitions divers (mise aux normes mains courantes pour accessibilité des bâtiments communaux, acquisition matériel informatique pour les écoles, remplacement fenêtres école maternelle, acquisition de matériel d'entretien pour le service technique...)	584 100 €
Remboursement du capital de la dette	145 000 €
Réserves pour gros travaux futurs	1 761 960 €
Dépenses imprévues	145 457 €
Opérations budgétaires	387 683 €

Total de 4 366 000 €



Recettes

Subventions de l'Etat	42 240 €
Subventions du Département	109 480 €
Subvention de la Région	207 800 €
Subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur.....	44 000 €
Autres subventions et autres recettes.....	10 100 €
Fonds de Compensation de la TVA.....	162 620 €
Taxe d'Aménagement.....	8 775 €
Opérations budgétaires	479 188 €
Virement de la section de fonctionnement	2 583 600 €
Excédent d'investissement reporté.....	718 197 €

Total de 4 366 000 €

-Compte tenu des perspectives budgétaires, le conseil municipal décide de reconduire les taux de 2020 :

- Taxe foncière (bâti) 42,74 % (17,38 % taux communal + 25,36 % taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) 45,12%

-Affaires diverses : M. le Maire est autorisé à signer une convention avec la Ligue de Football de Normandie et le District de Football de Seine-Maritime, pour la mise à disposition du stade de la rue des Ecuyers (avec ses nouveaux locaux)

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H45.